

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 135 (2014)
Heft: 4

Rubrik: Courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ne laissons pas Swissmedic interdire la propolis comme complément alimentaire.

«Tous les produits contenant de la propolis sont interdits à la remise au consommateur en Suisse» art. 56 de la LDAI.

Chères amies apicultrices et chers amis apiculteurs,

Je suis apiculteur et naturopathe. Depuis de nombreuses années, Swissmedic fait interdire de nombreux produits naturels. Depuis cet automne, la propolis est dans le viseur de cet institut.

La propolis est un bien qui appartient à l'humanité et non à quelques actionnaires. J'ai déjà, à plusieurs reprises, voulu prescrire des produits à base de propolis que l'on trouvait auparavant en pharmacie ou chez le droguiste. Bon nombre sont déjà retirés du marché et d'autres sont en attente du couperet de Swissmedic ou de décisions cantonales qui doivent appliquer la directive de Swissmedic.

Lorsqu'un produit reçoit une validation scientifique pour son action thérapeutique et que la pharma s'y intéresse, Swissmedic la place, comme par hasard, sur une liste dite «liste Swissmedic».

A partir de là, les petits laboratoires qui commercialisent parfois depuis des décennies certains produits n'ont plus les moyens et les autorisations pour vendre ces produits.

Juste pour vous donner quelques exemples, on parle ici de plantes comme la camomille, l'aubépine, l'artichaut, le chardon marie, le ginseng, l'harpagophytum, etc. et maintenant la propolis.

Les laboratoires qui commercialisent ces produits naturels comme complément alimentaire doivent alors faire des démarches si coûteuses qui peuvent aller de centaines de milliers à plus d'un million de francs pour faire accepter un seul produit. Imaginez si un laboratoire fait un sirop à la propolis, des bonbons à la propolis, des gélules de propolis. C'est la faillite assurée.

Le bénéfice par produit de ces laboratoires naturels est parfois de quelques milliers de francs, et parfois si un produit fonctionne très bien, il peut rapporter un peu plus de 100000 par an. Comment sortir des centaines de milliers de francs, voire plus d'un million pour ces démarches auprès de Swissmedic, alors que le bénéfice annuel est lui, bien inférieur. C'est la disparition programmée de ces produits naturels.

D'un côté, on voit la pharma qui à coup de millions peut se permettre de faire accepter la mise sur le marché de produits qui ont souvent de nombreux effets secondaires. Nombre de scandales ont éclaté et éclatent encore sur certains produits connus pour leurs effets secondaires graves et malgré tout mis sur le marché ou à cause de manipulations d'études sur leurs propres produits où il y a eu falsification des résultats. Mais là, pas de soucis de la part de Swissmedic.

En revanche, d'un autre côté, on voit Swissmedic interdire des produits naturels utilisés depuis des millénaires.

La propolis est connue depuis la nuit des temps pour ses propriétés. Hippocrate, père de la médecine, l'utilisait déjà. Dans l'Egypte Antique, on a la preuve que la propolis et autres produits de la ruche, étaient déjà utilisés pour leurs propriétés.

Avec Swissmedic, c'est sa conception même de la santé qui engendre une incompréhension totale des produits naturels. Hippocrate disait «que ton aliment soit ta médecine». La propolis est un aliment, les plantes sont des aliments, etc. Nous utilisons des aliments pour nous soigner et Swissmedic veut les classer en tant que médicaments, avec les mêmes normes que pour l'allopathie. C'est bien mal connaître la nature. Comme apiculteur, vous savez bien que la propolis de votre rucher ne sera pas exactement la même que celle de votre voisin. Déjà là, pour leur système, cela pose problème, car pour un produit, il faudrait être capable de reproduire la même composition d'un lot à un autre.

Alors, avant que Swissmedic ne s'y prenne au pollen, à la gelée royale, voire au miel? agissez! Si vous faites de la politique, si vous avez des connaissances qui en font, contactez-les. Faites circuler l'information, faites du lobbying. Si vous avez des amis journalistes, informez-les pour qu'à leurs tours ils informent les citoyens de ce qui se passe en catimini.

De mon côté, j'ai contacté des politicien(ne)s du Conseil National et du Conseil des Etats de tous bords (PS, Verts libéraux, verts, UDC, Radicaux et PDC) et j'ai été très agréablement surpris et encouragé de voir leurs réactions face à ce problème et je constate leurs envies de faire bouger les choses.

Actuellement les commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil National et du Conseil des Etats traitent le dossier sur la modification de la loi fédérale sur les produits thérapeutiques et les chambres devraient en débattre ce printemps. Mais pour que les politiques agissent, il faut prendre le temps de les informer car ils ne peuvent connaître chaque situation. Ça, c'est notre job.

En attendant, faisons la fronde. A titre personnel, cette année, je ferai de la propolis pour mes patients et je refuse haut et fort le diktat de Swissmedic.

*Joël Delacrétaz, apiculteur et naturopathe
1958 Saint-Léonard (Valais)*

A VENDRE

Nuclei DB

race carniolienne

lignée mère B20x4 ou R-59-22

père SM-89 les Toules

à réserver chez: **Ernest Fallet**

079 521 75 55

A VENDRE

Nuclei DB 6 cadres

hivernés, reine F1 2013

Fr. 250.- disponible avril

Nuclei 2014

à partir de mi-mai

P. Weibel - Genève

076 679 92 50